



# Adoptez un pied de vigne à Chambord

# Participez à la restitution de la vigne

**En 1519, François I<sup>er</sup> (1494-1547) pose la première pierre de Chambord et introduit un cépage bourguignon en Sologne. À moins d'un kilomètre et en pleine visibilité du château, l'Ormetrou est l'un des clos historiques sur lesquels une vigne était cultivée jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Entreprise en 2015, la replantation se poursuit afin d'élaborer une première cuvée en 2019.**

## **5 cépages – 3 cuvées – 2 couleurs**

Le Romorantin, cépage introduit par le roi François, est le premier à avoir été planté à Chambord.

Le Pinot Noir est le cépage le plus proche de l'Auvernat, cultivé à Chambord jusqu'à l'épidémie de phylloxéra.

L'Orbois, cépage traditionnel du Blésois également apprécié de François I<sup>er</sup>, est planté en complément du Gamay et du Sauvignon. Deux cuvées de blanc et une cuvée de rouge permettront de faire rayonner Chambord sur les meilleures tables de la République, en France et à l'international.

Une cuvée de vin blanc Romorantin, deux cuvées de vin rouge et blanc en AOP Cheverny seront élaborées pour fêter le 500<sup>e</sup> anniversaire de Chambord en 2019. Tous ces vins seront naturels, sans apports de sulfite ou de levures artificielles.

## **Entrez dans l'histoire de la renaissance de la vigne de Chambord**

Sur ce clos de 14 hectares, 60000 bouteilles seront produites en agriculture écocertifiée biologique.

La culture de la vigne et la vinification sont assurés grâce à un partenariat noué avec la Maison Marionnet. Un chai est en cours de construction et sera complété par un hébergement destiné à favoriser l'œnotourisme régional.

En faisant l'acquisition d'un pied de vigne, vous contribuez au développement de Chambord. Apposez une plaque à votre nom (ou à celui de la personne de votre choix), associez-vous à l'histoire de Chambord et à la promotion de l'art de vivre à la française.

## **Devenez mécène de la vigne de Chambord**

Commencée en juin 2015, l'opération se poursuit en 2016, 2017, 2018 et 2019. L'adoption d'un pied de vigne s'élève à 1000 € et donne droit à l'acquisition préférentielle de deux bouteilles de la cuvée du 500<sup>e</sup> anniversaire (2019).

**Cette opération de mécénat est éligible à trois types de déductions fiscales :**

- **impôt sur les sociétés (IS)**  
*coût réel 400 €*
- **impôt sur le revenu (IR)**  
*coût réel 340 €*
- **impôt de solidarité sur la fortune (ISF)**  
*coût réel 250 €*

## **Adressez votre règlement :**

— **par chèque libellé à l'ordre** de M. l'Agent comptable du domaine national de Chambord ;

## — **par virement vers**

Trésor Public  
Code banque : 10071  
Code guichet : 41000  
N° de Compte : 00001000208 (clé : 12)  
Référence : IBAN FR 76 1007 1410 0000 0010 0020 812.  
BIC TRPUFRP1.

**Si vous souhaitez déduire votre mécénat de votre ISF, adressez votre règlement par chèque libellé à l'ordre** de la Fondation du Patrimoine Vigne de Chambord.

## **Retournez votre bon de souscription avec votre règlement,**

y compris s'il s'agit d'un chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine à

M<sup>me</sup> Patricia Raynaud  
Domaine national de Chambord  
Château de Chambord  
41250 Chambord

## **Et recevez**

votre rescrit fiscal  
votre certificat d'adoption

## **Pour tout renseignement**

patricia.raynaud@chambord.org  
et tél. 02 54 50 40 03